Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 (¹)]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2017/C 441/08)

Décisions d'octroi d'autorisation

Référence de la décision (¹)	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Raisons de la décision
C(2017) 8331	15 décembre 2017	Dichromate de sodium N° CE 234-190-3, n° CAS 10588-01-9 (anhydre) N° CAS 7789-12-0 (dihydraté)	Gruppo Colle s.r.l. Via G. Di Vittorio 3/5, 59025 Usella, Cantagallo, Prato, Italie	REACH/17/27/0	Utilisation de dichromate de sodium en tant que mordant pour la teinture de laine en couleurs sombres	2021	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraînent l'utilisation de la substance pour la santé humaine et l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées pour le détenteur actuel.

⁽¹) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/reach/about_fr